

avoit à craindre que les mutins se portassent à d'autres excès, & il devoit préférer de les dissiper. M. le maréchal de Biron leur a opposé des gardes-Françoises; il a fallu en venir aux voies de rigueur; il y a eu des hommes de tués & beaucoup de blessés. Enfin le tumulte a cessé par la fuite des mutins. Le 17, tout est rentré dans l'ordre; on avoit fait venir une grande partie de la maréchaussée de l'Isle-de-France, pour soutenir les cavaliers du guet.

M. de Barentin est nommé garde-des-sceaux & vice-chancelier. MM. les présidens d'Aligre & d'Ormesson n'ont pas jugé à propos d'accepter cette dignité, dont les épines sont toutes tournées en dedans; ce qui en rend les fonctions très-difficiles. Le secrétaire des sceaux est M. de Laulne, avocat & secrétaire de la pairie.

La négociation pour la rentrée des parlemens est arrêtée par des circonstances particulières qui s'applaniront sous peu de jours. La cour ne veut que suspendre la révocation des édits du 8 Mai, & le parlement en desire la révocation. Il devoit y avoir un lit-de-justice, mais il fut contremandé aussitôt après la disgrâce de M. de Lamoignon. Le 13 le parlement avoit fait la protestation suivante.

*„ Nous soussignés, présidens, conseillers, gens du roi & greffier en chef, justement allarmés du lit-de-justice prochain; considérant que cette forme ordinaire, employée pour manifester des volontés contraires aux intérêts de la nation, & celle, dont prétend encore se servir le même ministre, qui, au mois de Mai dernier, a préparé, avec mystère, des édits désastreux & funestes aux droits de la nation, & qui, par des discours, qu'il a prononcés, lors de leur publication, s'en est déclaré l'auteur*  
&